

Code de Conduite

Ringier

Introduction

Objectifs

Par le présent Code de Conduite, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Ringier s'engagent à agir dans le respect de la loi et de normes professionnelles et éthiques élevées. Ce faisant, nous instaurons de la crédibilité – en tant qu'employeur, partenaire commercial, concurrent et acteur responsable au sein de la société. Et nous créons également la base de notre succès.

Le présent Code de Conduite nous aide dans nos actions quotidiennes pour Ringier en définissant les valeurs fondamentales et les règles de conduite contraignantes de l'entreprise, que nous suivons.

Nous exprimons notre reconnaissance et apprécions chaque contribution qui nous permet d'agir de manière transparente, équitable et indépendante dans nos efforts communs en tant qu'entreprise consciencieuse et performante.

Champ d'application du Code de Conduite

Le présent Code de Conduite s'adresse à l'ensemble du personnel du groupe Ringier. Dans ce contexte, le groupe Ringier désigne toutes les entreprises qui sont contrôlées directement ou indirectement par Ringier SA avec un pourcentage de plus de 50% des voix.

1 Five to Lead – nos principes en matière de leadership

«Nous agissons selon les principes de leadership «Five to Lead»»

«Five to Lead» ou «52L» en abrégé désigne nos principes en matière de leadership. Ils sont à la base de toutes nos activités entrepreneuriales ainsi que des valeurs fondamentales et règles de conduite de Ringier et doivent donc être mis en œuvre dans nos actions quotidiennes:

Concentration

**«Nous savons où nous allons.
Nous fixons des objectifs clairs
et des priorités»**

Communication

**«Nous communiquons de manière
transparente et encourageons
la collaboration»**

Confiance

**«Nous nous respectons
mutuellement et prenons
nos responsabilités»**

Evolution

**«Nous apprenons sans cesse
et nous évoluons»**

Esprit d'entreprise

**«Nous faisons preuve de curiosité et de
courage pour accepter les changements et
nous suscitons de l'enthousiasme grâce
à une orientation sans faille
sur la clientèle»**

«Nous agissons de manière éthique, légale et équitable»

Chez Ringier, nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables, locales, nationales et internationales en vigueur partout où nous opérons. Nous ne tolérerons aucune violation de la loi applicable ni aucune violation du présent Code de Conduite et des autres règles internes, quel que soit le pays dans lequel nous travaillons ou l'activité que nous menons. Un comportement éthique et juridiquement irréprochable est à la base du succès de notre groupe et fait partie intégrante de la vision que nous avons de notre propre mission.

Nous entretenons des relations équitables et respectueuses avec nos partenaires commerciaux et les tiers. Nous traitons chaque personne comme nous souhaiterions être nous-mêmes traité-e-s. Par principe, nous évitons les déclarations fausses, équivoques ou méprisantes à l'égard d'autrui.

3 Égalité et discrimination

Notre capacité à obtenir d'excellents résultats repose sur la diversité des idées et donc aussi des personnes. Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et encourageons un environnement de travail caractérisé par le respect et la tolérance, où la valeur et la dignité de chaque personne sont reconnues. Nous nous traitons mutuellement avec respect. L'«inclusion» et la «diversité» sont des facteurs de succès centraux chez Ringier.

Quelle que soit notre position au sein du groupe Ringier, nous traitons toujours tous les collaborateurs et collaboratrices de manière équitable, sans aucune discrimination. De la même manière, nous ne dévalorisons pas les autres personnes. Le harcèlement sous toutes ses formes et l'intimidation ne sont pas tolérés. Nous condamnons et désapprouvons toute forme de discrimination, d'exclusion et de préjudice fondée sur le sexe, l'origine, l'ethnicité, l'âge, le mode de vie, l'orientation sexuelle et d'autres caractéristiques de la diversité.

«Nous nous traitons mutuellement avec respect et apprécions la diversité de tous nos collaborateurs et collaboratrices»

En cas de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation, la hiérarchie et les RH sont à votre disposition pour vous aider. Il est également possible d'utiliser la «Speak-up-Line», le «bureau de signalement des abus».

«Nous maintenons un environnement de travail sain et protégeons notre environnement»

Nous veillons à ce que nos collaborateurs et collaboratrices bénéficient d'un environnement de travail sain et sans risque en respectant les lois et règlements en matière de santé et de sécurité au travail et en garantissant des conditions de travail équitables. Nous veillons à protéger la santé des collègues et d'autrui. Chez Ringier, nous tenons compte des aspects environnementaux en utilisant les ressources de manière responsable.

5 Protection des données et confidentialité

«Chez nous, les données sont protégées et respectées»

Nous protégeons les données personnelles ainsi que les informations confidentielles et les sécurisons contre tout accès non autorisé, perte ou utilisation abusive. Nous ne recueillons, traitons et utilisons les données à caractère personnel que dans la mesure où cela est nécessaire et autorisé.

Par informations confidentielles, nous entendons les informations qui n'ont pas ou pas encore été publiées, telles que les secrets commerciaux, les plans d'affaires, les instructions, les designs, les bases ou ensembles de données ainsi que les données financières.

Par données à caractère personnel, nous entendons les informations relatives à des personnes privées spécifiques ou identifiables (dans certains cas également des personnes morales telles que Ringier SA, selon la réglementation locale). Ces informations sont par exemple des détails tels que le nom, l'adresse ou la date de naissance.

En cas de violation de la sécurité des données ou de problèmes relatifs à la protection des données, l'IT Security et le Data Protection Office peuvent fournir leur aide.

«Nous agissons dans l'intérêt de Ringier»

En cas de conflit d'intérêts, nous le signalons à notre supérieure et veillons ensemble à ce que la question soit résolue de manière équitable et transparente dans l'intérêt de l'entreprise.

Nous évitons toute situation dans laquelle un conflit d'intérêts pourrait survenir entre nous ou nos proches et Ringier. Si des conflits d'intérêts potentiels surviennent malgré tout, nous les traitons de manière proactive et recherchons des solutions conformes aux règles ensemble avec la hiérarchie ou les RH.

7 Pots-de-vin et corruption

Chez Ringier, toute forme de corruption est interdite. Nos relations avec les partenaires commerciaux, fonctionnaires et autres personnes sont basées sur la confiance, le mérite, la qualité des produits et des services et jamais sur des cadeaux, des paiements ou des faveurs.

Nous ne participons à aucune forme de corruption directe ou indirecte, active ou passive – c'est-à-dire au fait de donner, promettre, proposer ou d'accepter des cadeaux, invitations, paiements ou autres avantages dans le but d'influencer ou de faciliter une action ou une décision commerciale.

Nous ne devons pas offrir, directement ou par l'intermédiaire d'autrui, des avantages financiers ou autres pour influencer une transaction commerciale ou une action.

Le cas contraire – accepter des avantages en échange d'un traitement préférentiel – est également interdit.

«Nous agissons de manière
équitable
et **responsable**.
Nous ne tolérons pas les
pots-de-vin et la corruption»

«Nous convainquons par la qualité et les compétences et entretenons les relations avec retenue»

Les cadeaux et invitations servant à promouvoir des relations commerciales ou à présenter des produits ou des services sont autorisés – dans la mesure où ils sont raisonnables. Toutefois, de telles faveurs ne peuvent être acceptées ou accordées que si elles servent un objectif commercial compréhensible et ne sont pas acceptées ou accordées en échange d'un avantage illégitime. La faveur ne doit pas présenter une valeur excessivement élevée et ne peut dépasser de manière disproportionnée les limites des pratiques commerciales habituelles ou le niveau de vie normal des bénéficiaires. En règle générale, les cadeaux aux fonctionnaires doivent être évités.

Nous faisons de notre mieux pour rester objectifs et équitables dans toutes nos relations d'affaires. Nous ne nous laissons pas influencer en acceptant des cadeaux, des avantages ou des invitations qui nous sont offerts à nous ou à nos proches.

En cas de doute, nous informons notre hiérarchie pour discuter de la situation.

«Nous prônons une concurrence loyale et libre»

Ringier s'engage à respecter strictement les lois applicables en matière de droit de la concurrence et des cartels. Les relations et les accords avec des concurrents, des fournisseurs, des distributeurs et des marchands qui portent atteinte à la concurrence loyale sont interdits.

Exemples: accords tarifaires, répartition de la clientèle ou des secteurs de vente entre concurrents, boycotts anticoncurrentiels et autres pratiques de concurrence déloyale.

«Nous agissons de manière responsable avec les biens de Ringier»

Nous attachons une grande importance à la gestion responsable des biens de Ringier ainsi que de ses actifs corporels et incorporels. Cela comprend notamment les équipements de travail mis à notre disposition, tels que les ordinateurs, les téléphones portables, les équipements et fournitures de bureau, les actifs. Ces ressources ne doivent être utilisées qu'aux fins commerciales prévues. Nous les protégeons contre la destruction, la perte, le vol ou l'utilisation abusive.

«En tant qu'entreprise de médias, nous avons conscience de notre responsabilité envers le public et l'assumons avec soin»

Chez Ringier, l'indépendance journalistique constitue la base de l'information et du divertissement proposés dans les médias imprimés, numériques et électroniques. Les médias ont des libertés et des responsabilités, des droits et des devoirs. En tant que journalistes du groupe Ringier, nous exerçons indépendamment des personnes, des entreprises et des autorités et nous nous comportons de manière à ne pas enfreindre les règles professionnelles. Les rédactions s'engagent à respecter la vie privée et à traiter correctement les informations, les opinions, les images et les autres éléments de propriété intellectuelle.

12 Violation du Code de Conduite

L'ensemble du personnel des entreprises du groupe Ringier est tenu de respecter les principes énoncés dans le présent Code de Conduite et dans d'autres directives internes, quel que soit le pays dans lequel l'entreprise exerce ses activités.

L'employeur peut imposer des sanctions en cas de violation du présent Code de Conduite. La nature et l'étendue des sanctions dépendent du degré de violation et plus particulièrement du cadre contractuel et juridique de la relation de travail.

«Nous respectons le
Code de Conduite
et les autres réglementations
applicables»

Les membres du groupe Ringier qui ne savent pas avec certitude si un acte ou une omission viole certaines réglementations doivent s'adresser à leur hiérarchie ou, le cas échéant, au service juridique interne.

«Nous sommes intègres – et ce, en toute cohérence»

Les membres du personnel doivent signaler directement à leur hiérarchie toute violation du présent Code de Conduite ou toute autre circonstance importante les concernant. En présence de bonnes raisons de ne pas vouloir contacter leur supérieur-e, il existe la possibilité de s'adresser à la direction des ressources humaines et/ou à la direction générale de leur entreprise ou de l'organisation Ringier du pays concerné. Les rédacteurs et rédactrices doivent s'adresser à la rédaction en chef.

Les collaborateurs et collaboratrices peuvent également utiliser la «Speak-up-Line», le «bureau de signalement des abus». Si l'organisation ne dispose d'aucune «Speak-up-Line», il convient de contacter la direction de l'organisation du pays concerné.

Le signalement peut se faire de manière confidentielle et anonyme. Et bien sûr, les collaborateurs et collaboratrices qui font un rapport de bonne foi ne subiront pas de conséquences négatives.

Code de Conduite

Ringier SA

Conseil d'administration et Group Executive
Board de Ringier SA

Zurich, le 25 septembre 2020

Dufourstrasse 23
8008 Zurich
Suisse

Tél. +41 44 259 61 11
www.ringier.com